

REVUE DES PYRÉNÉES, 1890 (3^e et 4^e trimestres).

P. 41 et suiv. (pagination spéciale). Suite des inscriptions antiques des Pyrénées d'après le manuscrit laissé par J. Sacaze.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1890.

P. 17. Inscription trouvée à Saint-Didier (Drôme). Fragment de milliaire.

153) *imp. caes*
*m. aure*LIVS
*p*ius FELIX *invictus aug*
PONTIFEX MAXIMVS
GV TICVS MAXIMVS
TRIBVNICIA POTEST
III COS II *p. p. procos*

A la 2^e ligne, il faut restituer *Probus* ou *Claudius*. M. Allmer préfère rapporter ce texte au dernier empereur; M. J. Chevalier, qui a découvert la pierre, au premier

P. 27. Borne trouvée à Béziers.

154)
DO · NO ·
· C · PIO · E · SVVIO · TE
· TRICO · NOBILIS
· SIMO · CAES · FILIO
· IMP · C · PII · E · SVVI ·
· TETRICI · P · F · IN
· VICTI · AVG · P · M
TRIB *pot* II COS

P. 39. Fragment trouvé à Vic-le-Fesc (Gard) et déposé aujourd'hui au Musée de Nîmes. Femme

assise derrière un comptoir à l'extrémité duquel se voit une couronne. De chaque côté de sa tête et de ses épaules, on lit :

155)
NON VE NDO NI
SI AMA NTIBVS
CORO NAS

RHEINISCHE MUSEUM, 1890.

P. 599 et suiv. Joh. Schmidt (156). Nouvelle explication d'une inscription que j'ai rapportée de Tunisie au Louvre, et publiée dans les *Archives des Missions scientifiques*, XI, p. 426 et suiv. (*Eph. epigr.*, V, 498). Nous y avons tous vu les statuts d'un collège funéraire. M. Schmidt y reconnaît la loi constitutive d'une curie municipale. Il établit au moyen d'autres textes que les curies (divisions électorales), en Afrique, étaient constituées comme les collèges et prenaient soin de la sépulture de leurs membres. Ce fait expliquerait pourquoi on rencontre si rarement la mention de collèges dans les inscriptions de l'Afrique romaine.

P. 639. M. Ibm. Nouvelle inscription de Cologne.

157)
mat | RIBVS · SVEBIS
| EVTHVNGABVS
i | VLIVS · SECVN DV S
i | VLI · PHILTATI · LIB
| S · L · M

[*Mat*]ribus *Suebis* [*L*]euthungabus.